



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
\*\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
\*\*\*\*\*  
**COMMUNE DE SAINT-LEU**

## EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

**DELIBERATION N° : 16/17112022**

**OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DE LA POLITIQUE  
SPORTIVE COMMUNALE**

Présents :	28
Procurations :	05
Votants :	33
Abstentions :	00

**NOTA :** Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

Nombre des conseillers en exercice : 38

Le Président de séance  
**Bruno DOMEN**



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre à dix-sept heures et vingt et une minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Bruno DOMEN – Maire.

### Présents :

**M.DOMEN Bruno** (Maire)

**Les Adjointes :** M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme. DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine née PALAS (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint)

**Les Conseillers Municipaux :** Mme ALEXANDRE Marie née NJANJO, Mme HAMILCARO Annick, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, M. ELLIN Fabrice, Mme SORET Pascaline née GRONDIN, M. FELICITE Roland, Mme VERMINARDI Mylène née GOAR, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, Mme ZITTE Nicolette, M. EUZET Jean-Paul, Mme BARBIN née HIBON Suzelle, M. VIRAMA Stéphane, Mme SINAPAYEL Marie Josée, Mme VION née LATCHIMY Marie Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David,

### Absents représentés :

- Mme ANAMALE Marie-Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. DOMEN Bruno (Maire)
- M ZETTOR Josian (Conseiller) *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint)
- Mme DOMPY née BALENCOURT Brigitte (Conseillère) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller)
- M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. EUZET Jean-Paul (Conseiller)
- M. HODGI Claudio (Conseiller) *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint)

### Absents :

- Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère)
- Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère)
- M. CODARBOX Jacky (Conseiller)
- M. ABAR Dominique (Conseiller)
- M. MULQUIN Christophe (Conseiller)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame DALLY Brigitte, 3<sup>ème</sup> adjointe a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

**AFFAIRE N° 16/17112022****SCHEMA DIRECTEUR DE LA POLITIQUE SPORTIVE COMMUNALE***Direction Education et Cadre de Vie / Sports***Le Maire expose :**

La Commune a souhaité s'inscrire dans une stratégie pour obtenir le label « ville active et sportive ». Toutefois, pour pouvoir y prétendre, il est nécessaire de définir les grandes orientations en matière sportive.

Le sport est un enjeu majeur de la société. De par sa transversalité et ses multiples facettes, il est au cœur des politiques publiques territoriales.

En effet, traditionnellement associée à une pratique de compétition, l'activité sportive est aujourd'hui reconnue pour ses bienfaits dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, du loisir et de la santé. Il est vecteur de valeurs propices à la cohésion sociale du territoire.

L'évolution de la perception et les attentes face à la pratique sportive a conduit la Municipalité à redessiner sa stratégie globale en matière sportive, qui se décline à travers :

- L'attribution des créneaux au sein des équipements sportifs,
- La réhabilitation et la construction des équipements,
- Le soutien à un public cible,
- La nature de l'accompagnement des associations sportives.

Les orientations ainsi définies s'articulent autour de cinq axes :

**Axe 1 – favoriser la pratique sportive pour tous**

La construction et la réhabilitation des équipements sportifs font partie des actions mises en œuvre pour promouvoir les activités physiques et sportives. Ces structures indifféremment conçues pour l'entraînement, la compétition ou le loisir, concourent à une pratique élargie et à une diversification des activités.

**Axe 2 – accompagner le sport « performance »**

Il s'agit :

- de participer à la réussite des sportifs de la commune avec des dispositifs d'aides financières aux déplacements des sportifs (compétitions nationales ou internationales) et/ou d'accompagner des projets qui visent l'excellence, dans la limite des crédits alloués ;
- d'apporter un soutien aux manifestations d'envergure (ex : coupe de France d'escalade, championnat de France de parapente, ...).

**Axe 3 - favoriser le lien social et intergénérationnel**

La Commune met en œuvre, participe et accompagne le développement des activités dans les quartiers. Elle réalise des équipements sportifs de proximité dédiés aux sports et propices aux rencontres entre les habitants.

**Axe 4 – favoriser le développement et l'accessibilité aux activités nautiques**

La Collectivité s'inscrit dans l'accompagnement des associations, qui proposent des activités nautiques. Elle met en place le dispositif d'aisance aquatique pour tous. Elle participe au financement du Centre Sécurité Requin (CSR).

**Axe 5 – valoriser les atouts sportifs naturels et patrimoniaux de la Commune**

Il s'agit de mettre en valeur des sentiers historiques, mais également de relier les musées présents sur le territoire à travers des cheminements.

Cette stratégie vise à favoriser le rayonnement de la Commune au-delà de ses frontières mais aussi de permettre à ses habitants de découvrir les richesses du territoire.

**Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver la politique sportive communale ci-annexée ;
- D'autoriser le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- Approuve la politique sportive communale ci-annexée ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Saint-Leu, le 3 NOV. 2022**

**Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**